



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

Le conseil est convoqué le mercredi 7 juillet 2021, à 20h, à la salle Acide d'Orbigny.

Présents : Mmes RÉBÉCHAUD, BARRÉ, DANIEL, BUROT, MORISSET, BERNARD, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, MOLLÉ, LAVAUD, SPILMONT, PROUX

Absents excusés : Mme BERTHONNEAU, M. FOUILLET

Absents avec procuration : Mme BERTHONNEAU à M. BRUNET, M. FOUILLET à M. NADAUD

- Mme REBECHAUD Isabelle est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Lotissement Croix Camus – Validation du compte-rendu d'activités 2020/2021

Monsieur le Maire expose le compte-rendu annuel d'activités 2020/2021 concernant le Lotissement de la Croix Camus présenté par Deux-Sèvres Aménagement (D.S.A.) ainsi que le bilan financier.

Il n'y a pas de changement dans la programmation financière.

Monsieur le Maire s'interroge sur la question de lancer ou non la 2^{ème} tranche en fonction du faible nombre actuel de parcelles vendues.

Pascal Proux intervient car lors de la commission urbanisme communautaire, il a fait remonter son interrogation sur la petitesse des parcelles du lotissement. Il lui a été dit qu'elles étaient de dimensions correctes par rapport à d'autres lotissements. Plusieurs communes du territoire sont concernées par cette problématique. C'est posé la question de la gestion du tracé des terrains : c'est un géomètre qui l'a réalisé et non un urbaniste. Est-ce que le cheminement rentre dans cette comptabilisation ?

DSA a fait remonter qu'ils n'avaient pas pu réaliser quelques ventes car les clients voulaient de plus grandes parcelles.

Il est vrai qu'en ce moment, la construction est au ralenti car le coût des matériaux est en forte hausse, de plus la pandémie a fortement gelé la volonté des investisseurs qui souhaitaient construire pour réaliser de la location.

Monsieur le Maire n'exclut pas de faire venir le directeur de DSA lors d'un conseil municipal.

Il est proposé au conseil de valider le compte-rendu d'activités 2020/2021 ainsi que le bilan financier.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le compte-rendu d'activités 2020/2021 ainsi que le bilan financier.

2 – Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Recrutement d'un cuisinier

Monsieur le maire explique que dans le cadre du départ en formation durant plusieurs mois d'un agent cuisinière, il est nécessaire de procéder à un recrutement.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de Céline Proutière de faire valoir ses droits CPF (Compte Personnel de Formation). Elle sera en congés pour formation de septembre 2021 jusqu'à mars 2022. Par conséquent, le recrutement d'un cuisinier est nécessaire pour la remplacer à temps complet. Pour rappel, la cantine scolaire élabore plus de 100 couverts par jour et 15 repas journaliers pour le portage de repas sur les communes de Louzy et de Ste Verge.

Il présente à l'assemblée le dispositif PEC qui est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale). Le dispositif est financé à 80% sur les contrats de 30 heures de travail.

Un premier contact a eu lieu avec un potentiel candidat. A sa demande, il a souhaité faire un stage d'immersion de deux jours sous convention pour se rendre compte du travail. Le retour du stage a été positif pour lui comme pour notre collectivité. Il pourrait démarrer en août. Il a travaillé dans le privé et le public dans un EHPAD.

Olivier Mollé demande quel plan de développement de compétences lui sera proposé ? Monsieur le Maire propose une formation sur la notion d'achat de matières premières et de fournitures en fonction des besoins définis par les menus et les volumes de repas à réaliser. Dans le cadre de son parcours professionnel, il n'a jamais géré cela jusqu'à présent.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la MEF du Thouarsais et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De créer un poste de cuisinier à compter du 16 août 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine, avec 80% des 30 heures financées dans le cadre du PEC. Les 20% des 30 heures et les 5 autres heures seront financées par la commune.
- Que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- D'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

3 – Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) – Recrutement sur un poste d'animation

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la restructuration du café associatif l'Art'Tisane, il propose de procéder à un recrutement afin d'accompagner ponctuellement le dernier commerce du centre bourg.

Monsieur le Maire présente la situation de l'Art'Tisane.

L'Art'Tisane a organisé son assemblée générale. Lors de celle-ci, et, à la surprise générale, Philippe Gouttière, président, a annoncé sa démission. De plus, tous les membres du bureau ont présenté, également, leur démission. Toutes les personnes présentes ont été très étonnées par cette situation. Monsieur le Maire avait croisé Philippe G., quelques jours auparavant mais ce dernier ne lui avait pas parlé de la rapidité de cette fin exceptionnelle.

Constats positifs : L'association a un bilan comptable correct et une bonne trésorerie avec un excédent à 4 chiffres. Elle est référencée dans le guide du routard et le Petit futé.

Une assemblée extraordinaire va être organisée le jeudi 15 juillet avec pour ordre du jour la dissolution de l'association ou la continuité de cette dernière avec de nouveaux membres.

Les locaux appartiennent à Philippe G et Mme Christine G., un loyer est donc versé par l'association.

Monsieur le Maire a rencontré les producteurs locaux vendant des produits à l'Art'Tisane et ils souhaitent tous que cette activité perdure au sein du centre bourg.

Monsieur le Maire présente le contrat PEC d'une durée d'un an à 30 heures pris en charge à 80% par l'Etat. La mairie demeure l'employeur de ce contrat. Si la situation devait évoluer négativement pour cette association, l'agent bénéficiant du contrat pourra toujours être redirigé sur l'école.

Monsieur le Maire a rencontré une candidate : Camille Quillet, habitante de la commune de Ste Verge. Elle a une formation en cuisine et son projet était de monter un café associatif dans le thouarsais. Celui-ci n'a pu aboutir dans l'immédiat. Elle est très motivée à l'idée de reprendre l'Art'Tisane et partirait sur un projet quasiment à l'identique avec en plus un salon de thé, pâtisseries, etc ...

Pascal Proux est d'accord sur le principe mais il est inquiet sur la mobilisation des bénévoles, il faut un gros réseau ! Quelle est la destination du projet ?

Monsieur le Maire explique que le contrat moral avec Emmaüs peut perdurer pour tous les prêts de matériels chaises, tables et autres. Les expos pourront également continuer, il n'a pas d'inquiétude là-dessus.

Laurent Bichon exprime que la commune a de la chance d'avoir cette personne disponible, c'est une aubaine.

Olivier Mollé propose que lors de l'AG extraordinaire, il serait bien que le contrat PEC soit présenté avant les dossiers.

Se pose la question également du lieu d'implantation de ce nouveau départ d'activités. M. le maire précise qu'il y a une possibilité dans la maison des associations avec la création d'une porte d'entrée à la place d'une fenêtre ou bien la continuité de la location du café associatif pourra être également une option selon le montant du loyer proposé par les propriétaires.

Se pose la question aussi de la trésorerie car lorsqu'une association se dissout, elle doit délibérer et verser sa trésorerie à d'autres associations. Mais si une nouvelle association était créée, les fonds pourraient être éventuellement récupérés par cette nouvelle entité selon la décision du CA.

Il présente à l'assemblée le dispositif PEC (parcours emploi compétences) qui est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux

personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale). Le dispositif est financé à 80% par l'état sur les contrats de 30 heures de travail.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la MEF du Thouarsais et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'agent animateur à compter du 23 août dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
- Que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- D'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Questions diverses :

Ecole :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture de la 5^{ème} classe. Un nouveau professeur des écoles va être accueilli. Il se prénomme M. Camille Sabourin. Nous n'avons pas encore le nom du professeur qui remplacera Emilie pour sa décharge. Volume des classes : 21 + 29 + 22 + 20 + 22 = 114 élèves.

Dispositif argent de poche :

Monsieur le Maire informe que la commune va accueillir 5 jeunes dans le cadre du dispositif Argent de Poche : 3 filles rattachées au service administratif, 2 garçons rattachés aux services techniques durant les mois de juillet et août.

Commune de Louzy – Recrutement commun :

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré, avec Michel Doret, maire de Louzy les deux présidents des clubs de foot. Ils souhaiteraient que nous puissions les accompagner dans le recrutement d'un éducateur financé par les deux communes. Les clubs auraient besoin de l'éducateur 22 heures par semaine. Le reste du temps serait réparti sur les 2 communes 50/50. Pour Ste Verge, les heures pourraient être utilisées pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Feu d'artifice :

Monsieur le Maire rappelle que le feu d'artifice aura lieu le mardi 13 juillet sauf si intempérie ou interdiction de le tirer. Il n'y aura pas de repas dans la salle. Une grande tablée style pot républicain sera offert, agrémenté avec des chouquettes. Les gobelets sont offerts par la société CEE. Le feu sera tiré à partir de 23h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,